

RAPPORT DU PRESIDENT
du jury de l'examen professionnel
de rédacteur principal de 2^{ème} classe
par voie d'avancement de grade
session 2022

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - PLANNING.....	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION.....	10
7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS AUTORISÉS A PASSER L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	11
8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	15
9 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS	16
10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY.....	20
11 - FICHE STATISTIQUES.....	21

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2020	Session 2022
Candidats admis à concourir	201	279
Candidats présents épreuve écrite	174	211
% présents « écrit » / admis à concourir	86.5%	76.5%
Moyenne épreuve écrite	9.26	9.58
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	161	201
% candidats autorisés à passer l'épreuve orale / candidats présents « écrit »	93%	95%
Candidats présents épreuve orale	151	187
% présents « orale » / présents « écrit »	87%	89%
Moyenne épreuve orale	10.65	11,28
Seuil d'admission	10.00	10.00
Nombre de candidats admis	81	120
% admis / admis à concourir	40%	43%

2 - PLANNING

<p style="text-align: center;">EXAMEN PROFESSIONNEL RÉDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE AVANCEMENT DE GRADE PLANNING 2022</p>

Début des retraits de dossiers	8 mars 2022
Fin des retraits de dossiers	13 avril 2022
Date limite de dépôt des dossiers	21 avril 2022
Épreuve écrite d'admission	22 septembre 2022
Épreuve orale d'admission	1^{er} au 3 février 2023

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Mardi 24 mai 2022	Visio	Conférence des Présidents
Jeudi 17 novembre 2022	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Du 1 au 3 février 2023	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission Examen d'avancement de grade 2 ^{ème} classe
Mardi 21 février 2023	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admis Examens d'avancement de grade

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Mardi 4 octobre 2022	10 heures (prévoir 2 heures)	Remise des copies
Lundi 7 novembre 2022	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Vendredi 18 novembre 2022 à 10h00
Diffusion des résultats d'admission avancement de grade	Mercredi 22 février 2023 à 10h00

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
FAUDOT Claudine	Élue, conseillère municipal, Allinges
FORTOUL Pascal	Élu, conseiller municipal, Coublevie Président du jury
FRAGOLA Annie	Élue, adjointe au Maire, Crolles Vice-Présidente du jury
VALTAT Roger	Élu, Président de la Communauté de Communes de Bièvre-Est
BRUMENT Delphine	Personnalité qualifiée, directrice adjointe, Conseil départemental de l'Isère
DEPLANQUES Benjamin	Personnalité qualifiée, conseiller interne en organisation, CCAS de Grenoble
FUSSY Stéphane	Fonctionnaire, directeur autonomie, Santé, et Solidarités Communauté de communes du Grésivaudan
MELLENDEZ-DIAZ Lolita	Personnalité qualifiée, directrice urbanisme, Valence-Romans Agglo
BOURRY Julien	Fonctionnaire, DGS, Yenne
COLONEL Sylvie	Fonctionnaire, représentant du personnel
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire, représentante du CNFPT
TRUCHE Sébastien	Fonctionnaire, DGS, Corenc

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade comporte 1 épreuve écrite et 1 épreuve orale.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.
(durée : trois heures ; coefficient 1).

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.
(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé, coefficient 1).

Ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^e échelon du premier grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement.

La condition d'ancienneté à l'examen doit ainsi être remplie au 31 décembre de l'année N+1 de l'examen.

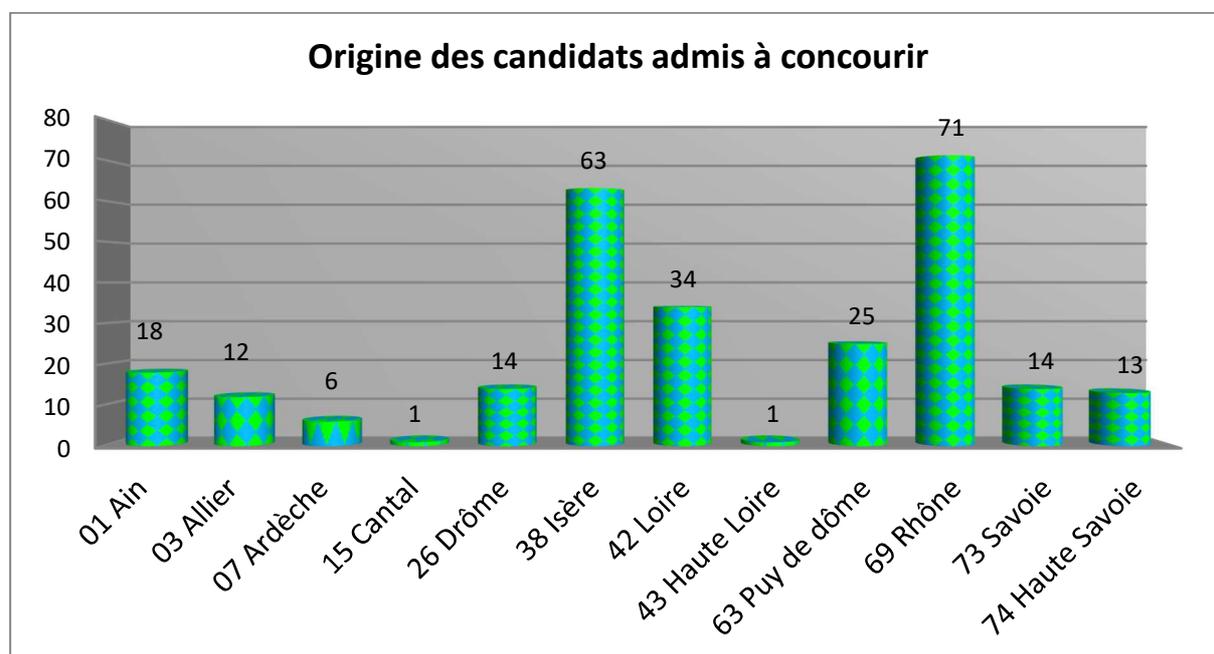
Les candidats doivent également être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

17 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

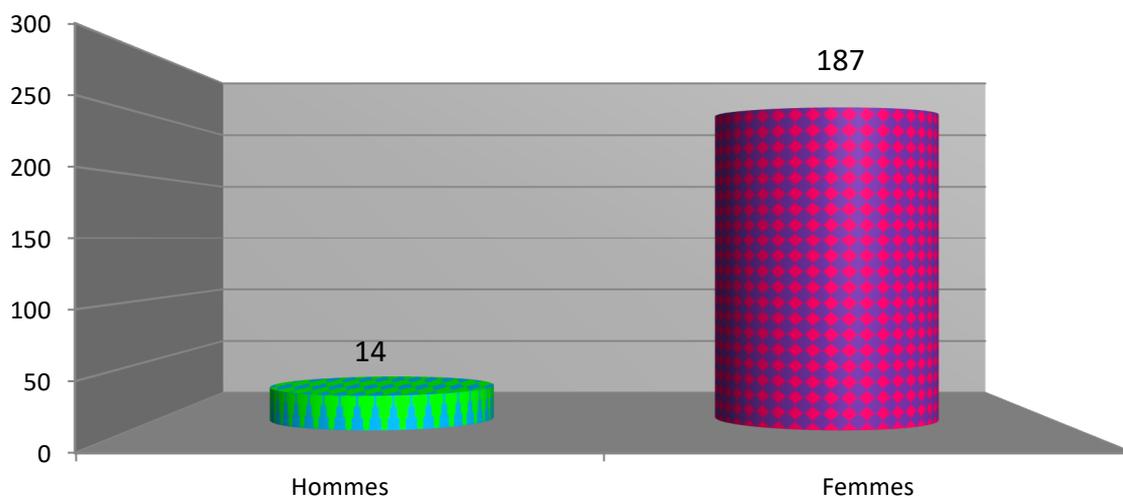
- 1 ancienneté suffisante
- 15 grade de rédacteur non détenu
- 1 dossier manquant

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	18	6%
Allier	12	4%
Ardèche	6	2%
Cantal	1	0%
Drôme	14	5%
Isère	63	23%
Loire	34	12%
Haute Loire	1	0%
Puy de Dôme	25	9%
Rhône	71	25%
Savoie	14	5%
Haute Savoie	13	5%
Hors région	7	3%
TOTAL	279	100%

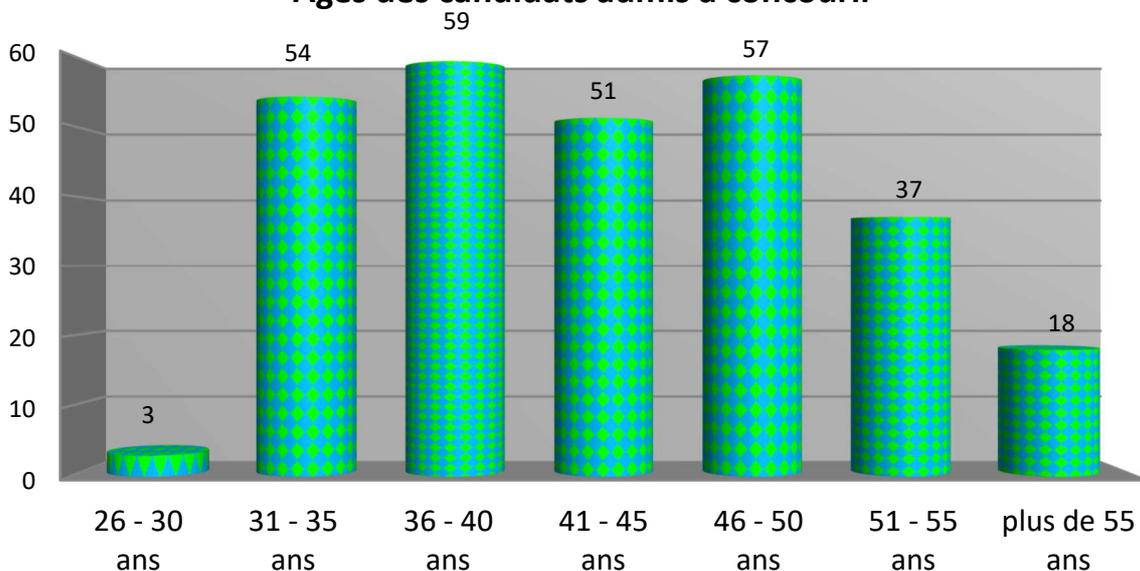


Répartition hommes / femmes des candidats admis à concourir



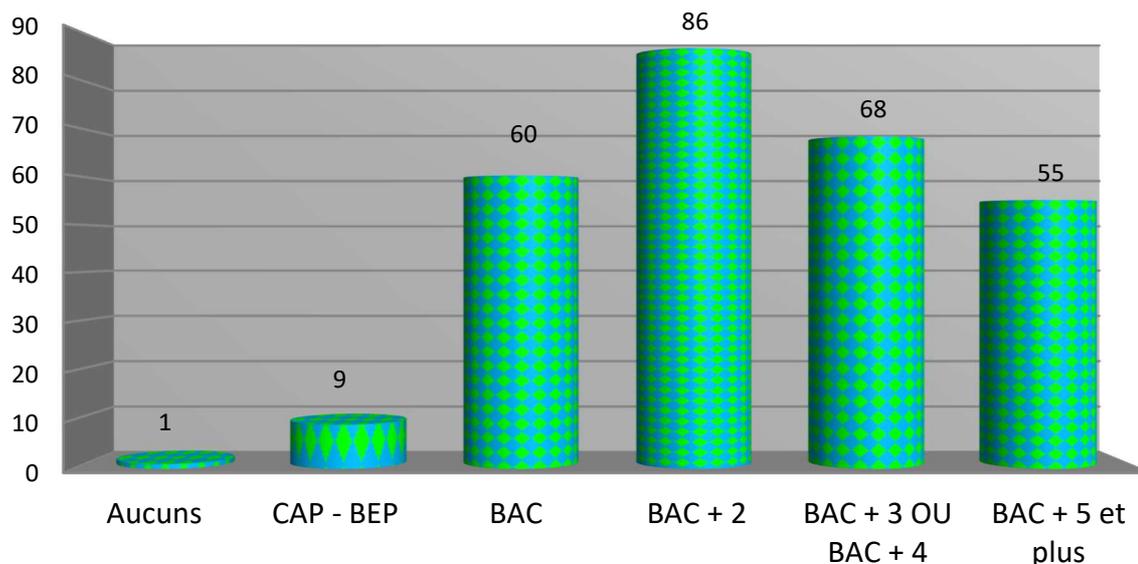
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	10%
Femmes	90%

Âges des candidats admis à concourir



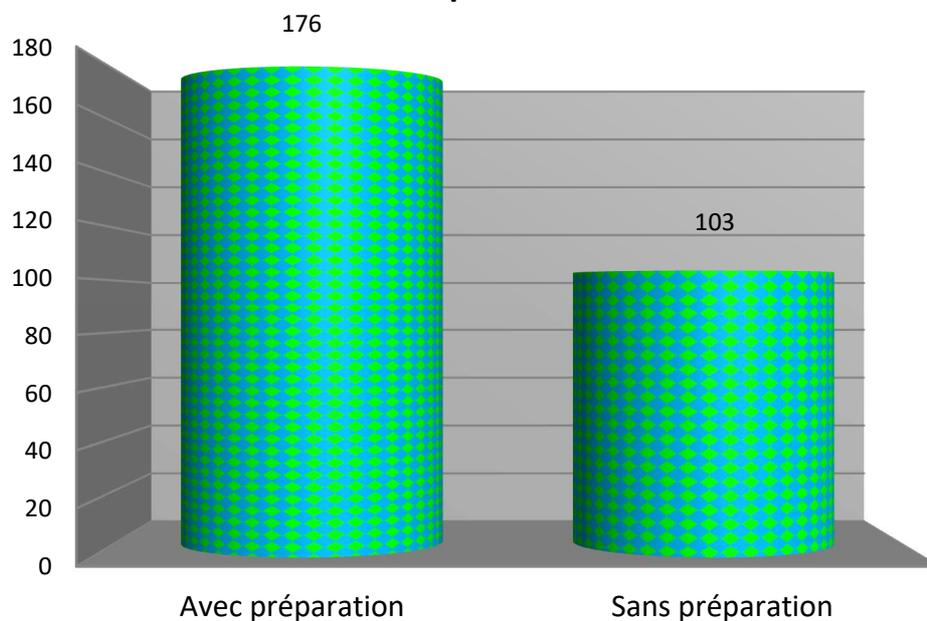
Age des candidats	%
26 - 30 ans	1%
31 - 35 ans	19%
36 - 40 ans	21%
41 - 45 ans	18%
46 - 50 ans	20%
51 - 55 ans	13%
plus de 55 ans	6%

Niveau d'étude des candidats admis à concourir

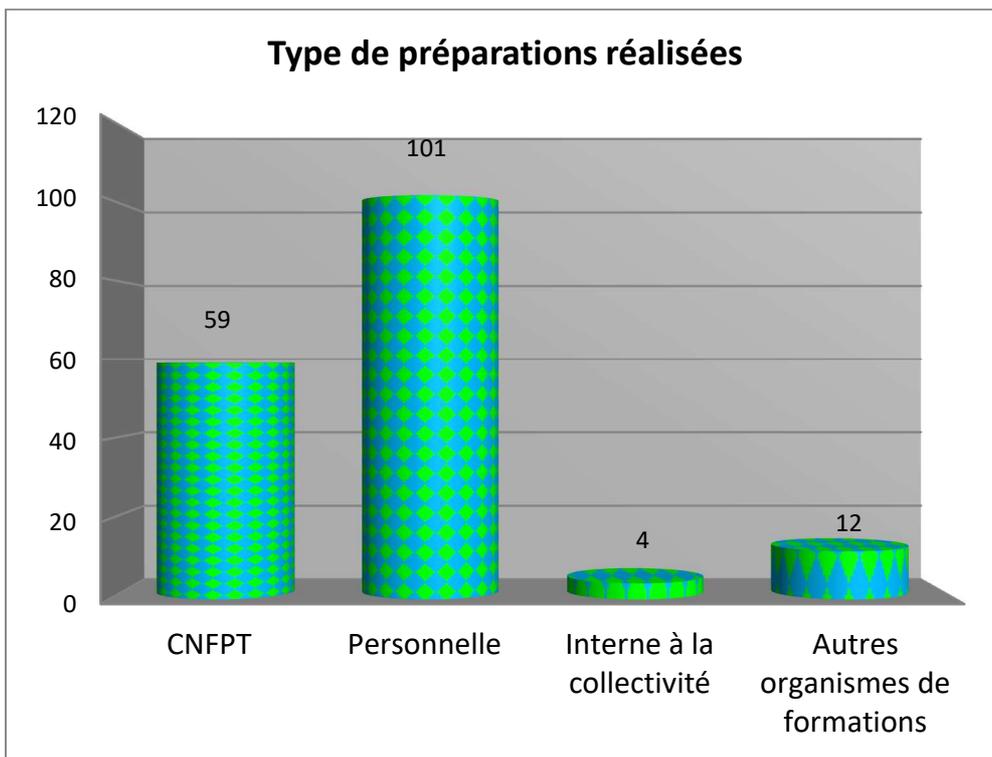


Niveau d'études des candidats	%
Aucuns	0,5%
CAP - BEP	3%
BAC	21,5%
BAC + 2	31%
BAC + 3 OU 4	24%
BAC + 5 et plus	20%

Candidats admis à concourir ayant préparé l'examen professionnel



Préparation	%
OUI	63%
NON	37%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	34%
Personnelle	57%
Interne à la collectivité	2%
Autres organismes de formations	7%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

211 candidats étaient présents à l'épreuve écrite

soit 75.6% des candidats admis à concourir

Session 2022 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rapport avec propositions opérationnelles	68	279	1	17	9.58

45% des candidats ont une note supérieure ou égale à 10.00 soit 95 candidats

33% des candidats ont une note comprise entre 10.00 et 13.50 candidats soit 69 candidats

12% des candidats ont une note supérieure ou égale à 14.00 soit 26 candidats

5% des candidats ont une note éliminatoire (-5) soit 10 candidats

201 candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale.

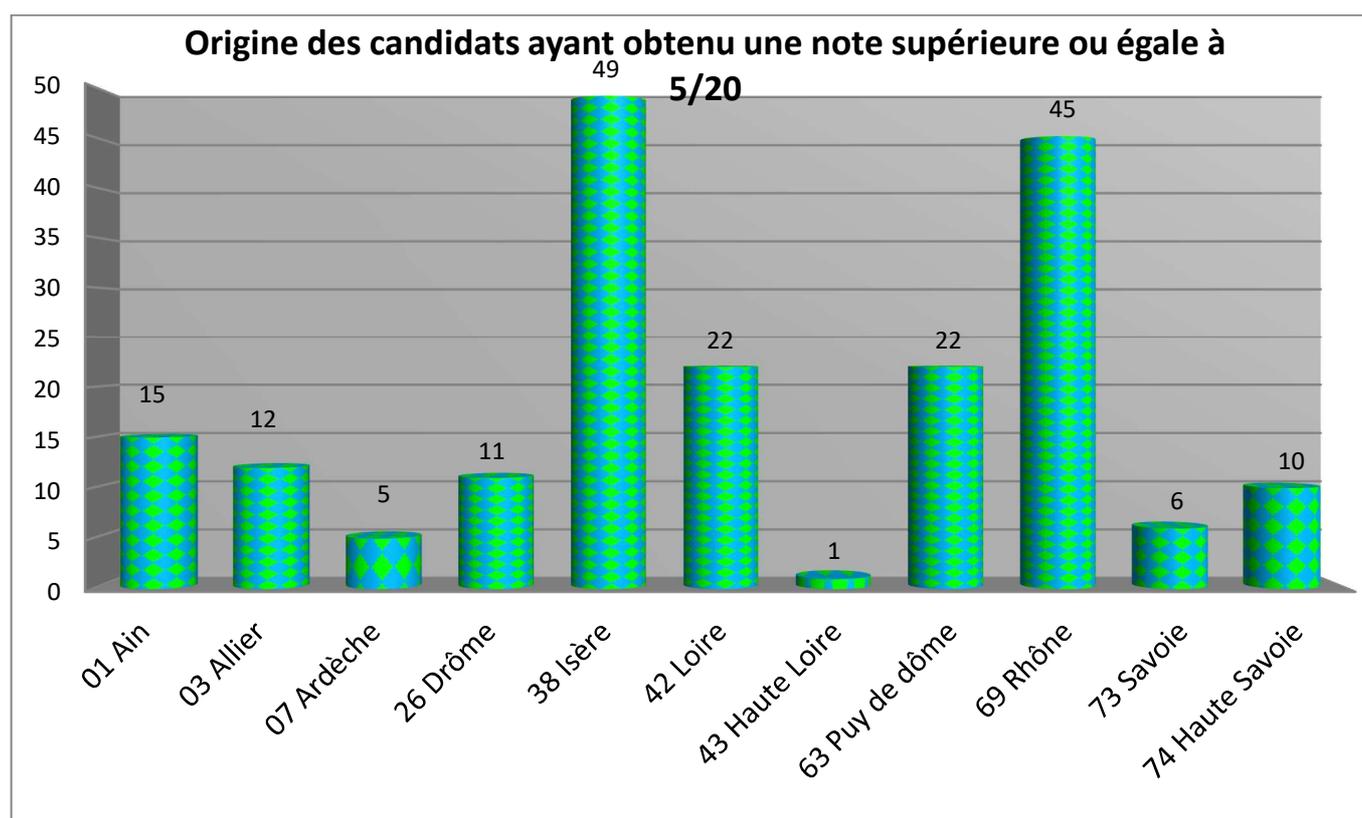
Rappel session 2020:

<i>Épreuve</i>	<i>Absents</i>	<i>Admis à concourir</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Rapport avec propositions opérationnelles</i>	27	201	1	16.5	9.26
161 candidats ont été autorisés à passer l'épreuve orale					

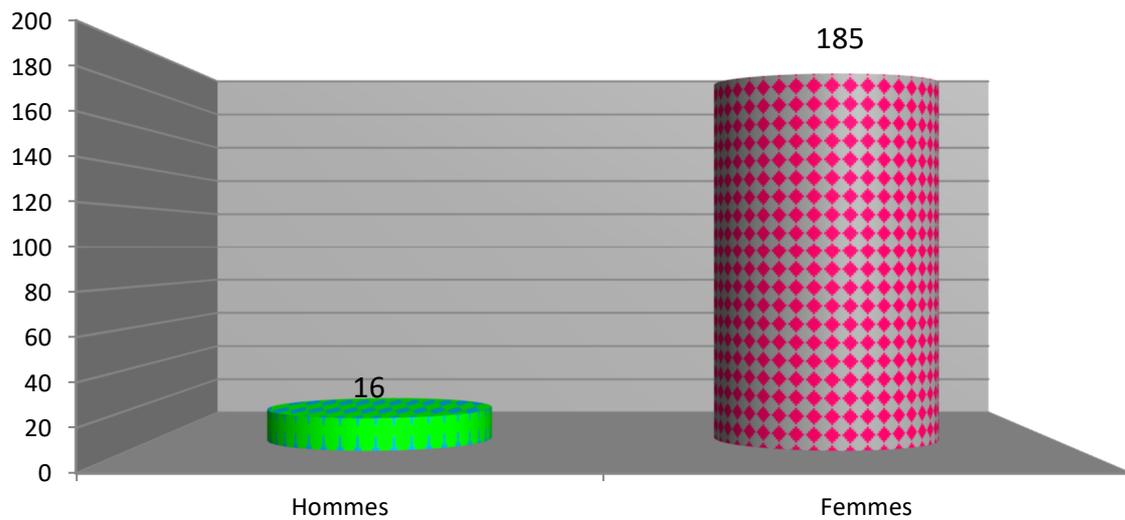
7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS AUTORISÉS A PASSER L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	15	7%
Allier	12	6%
Ardèche	5	2%
Cantal		0%
Drôme	11	5%
Isère	49	24%
Loire	22	11%
Haute Loire	1	0%
Puy de Dôme	22	11%
Rhône	45	22%
Savoie	6	3%
Haute Savoie	10	5%
Hors région	3	1%
TOTAL	161	100%

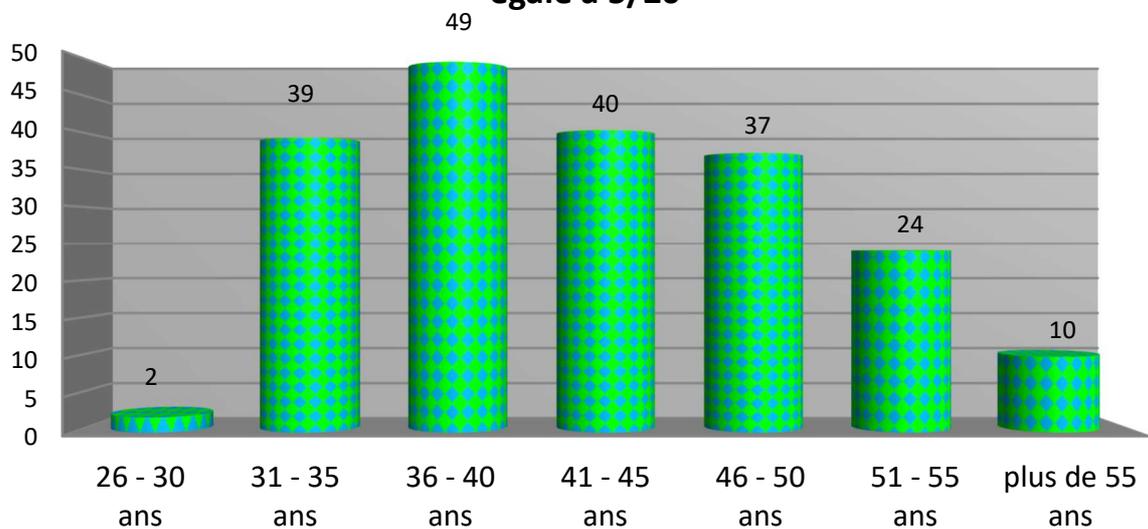


Répartition hommes / femmes des candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20



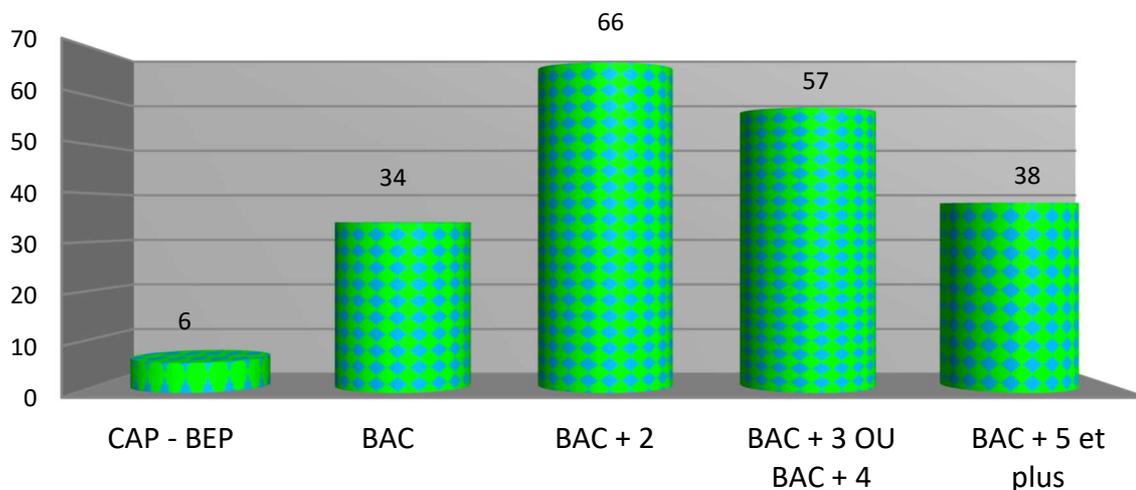
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	8%
Femmes	92%

Âges des candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20



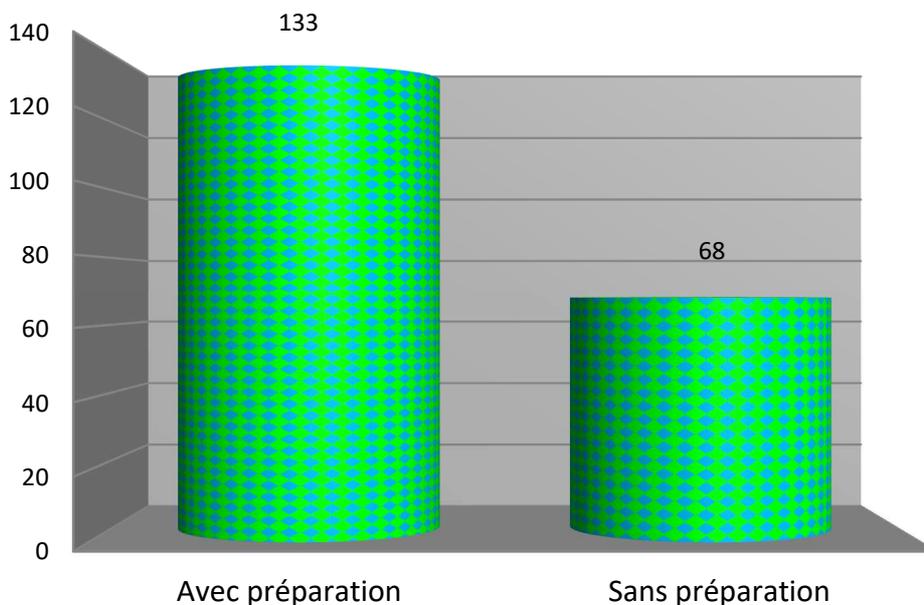
Age des candidats	%
26 - 30 ans	1%
31 - 35 ans	19%
36 - 40 ans	24%
41 - 45 ans	20%
46 - 50 ans	18%
51 - 55 ans	12%
plus de 55 ans	5%

Niveau d'étude des candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20

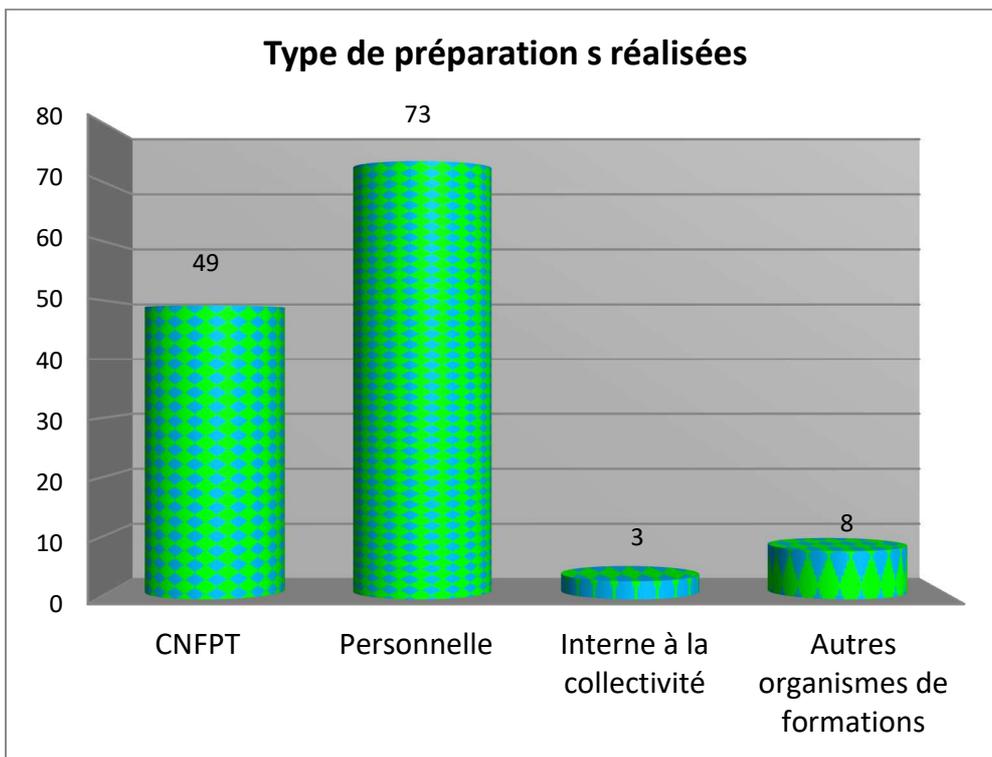


Niveau d'études des candidats	%
CAP - BEP	3%
BAC	17%
BAC + 2	33%
BAC + 3 OU 4	28%
BAC + 5 et plus	19%

Candidats admissibles ayant préparé l'examen professionnel



Préparation	%
OUI	66%
NON	34%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	37%
Personnelle	55%
Interne à la collectivité	2%
Autres organismes de formations	6%

8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(Durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé, coefficient 1)

187 candidats étaient présents à l'épreuve orale

soit 67% des candidats admis à concourir

Session 2022 :

Épreuve	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	14	2	18	11,28	10.00

67% des candidats ont une note supérieure ou égale à 10.00 soit 126 candidats

37% des candidats ont une note comprise entre 10.00 et 13.00 candidats soit 69 candidats

30% des candidats ont une note supérieure ou égale à 14.00 soit 57 candidats

3% des candidats ont une note éliminatoire (-5) soit 6 candidats

120 candidats admis

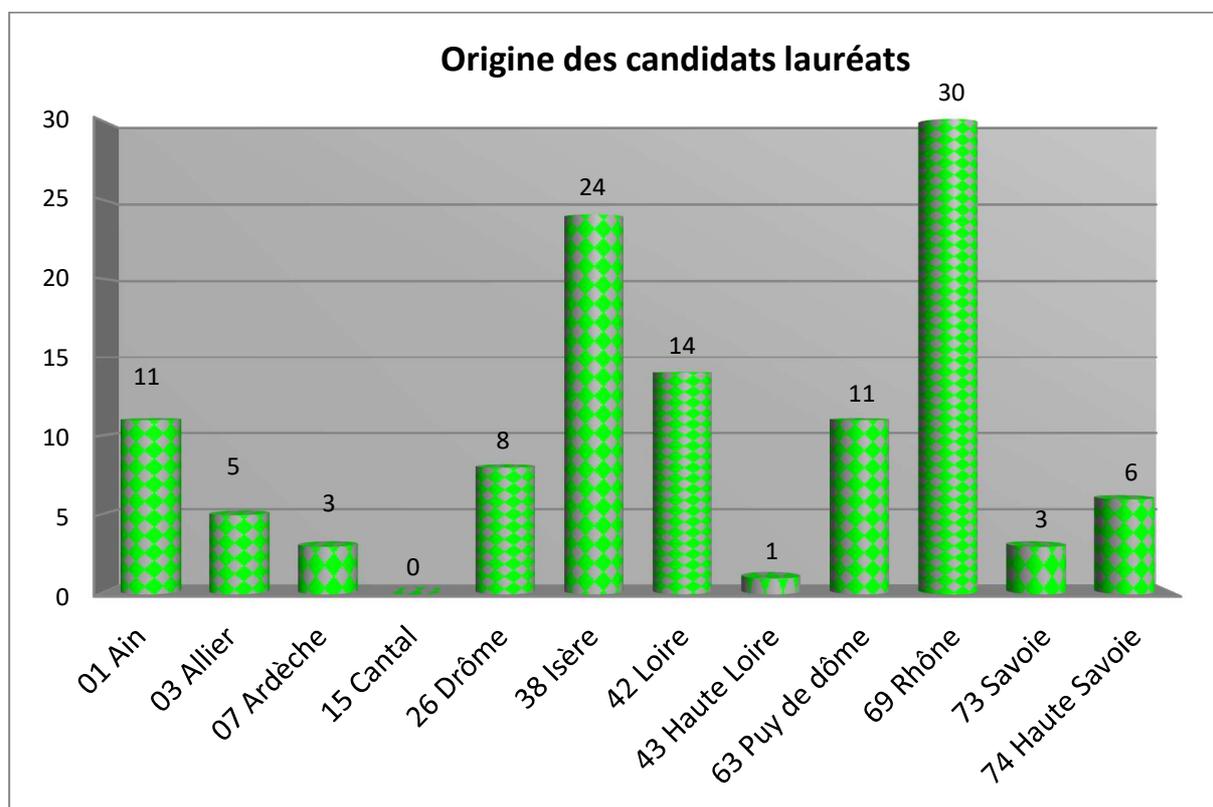
Rappel session 2020 :

<i>Épreuve</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admission</i>
Entretien	4	18	10.65	10.00
<i>81 candidats admis</i>				

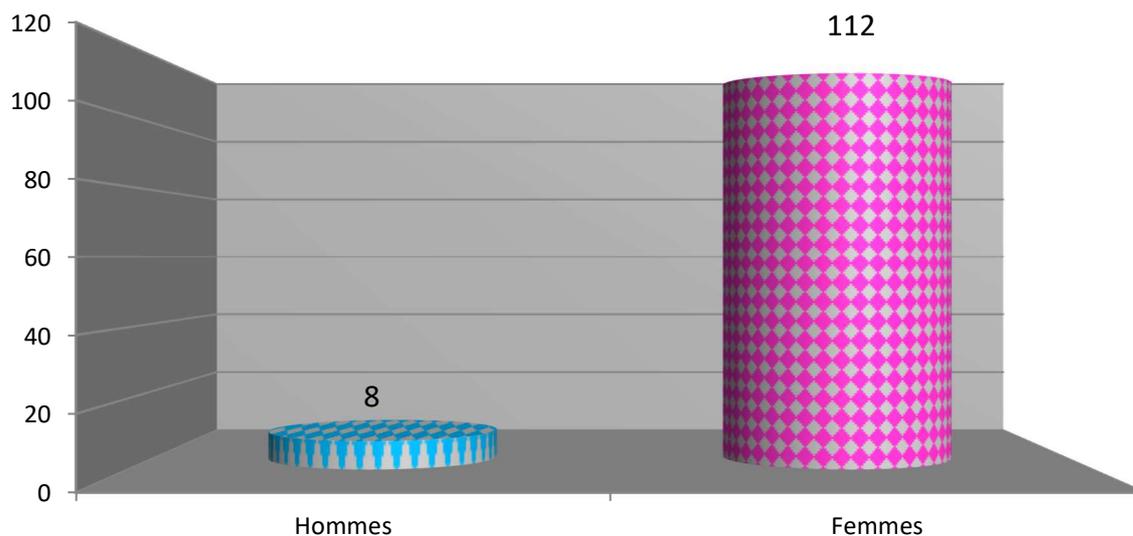
9 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	11	9%
Allier	5	4%
Ardèche	3	3%
Drôme	8	7%
Isère	24	20%
Loire	14	12%
Haute Loire	1	1%
Puy de Dôme	11	9%
Rhône	30	25%
Savoie	3	3%
Haute Savoie	6	5%
Hors région	4	3%
TOTAL	120	100%

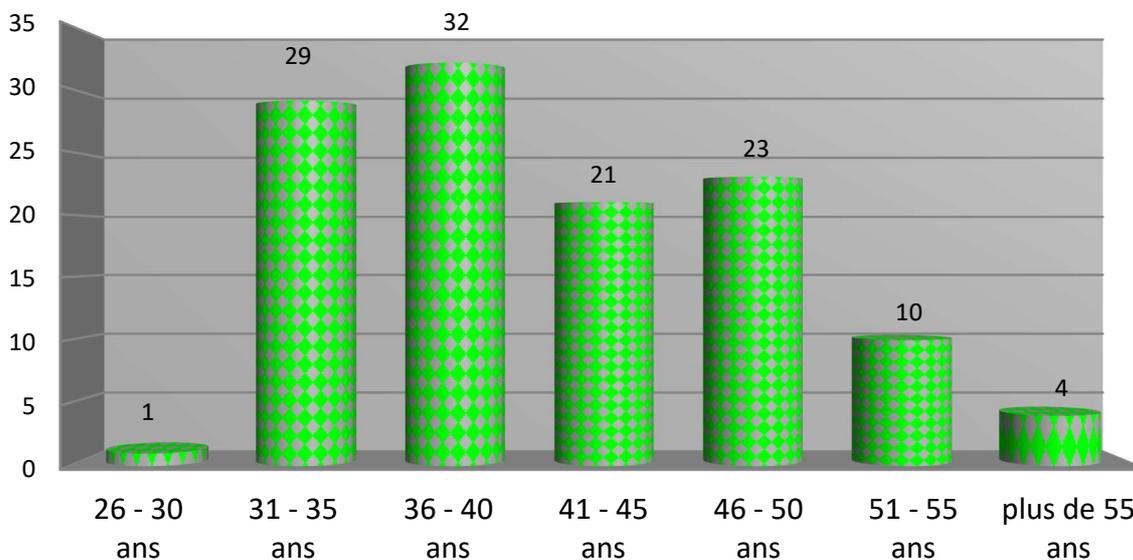


Répartition hommes / femmes des candidats admis

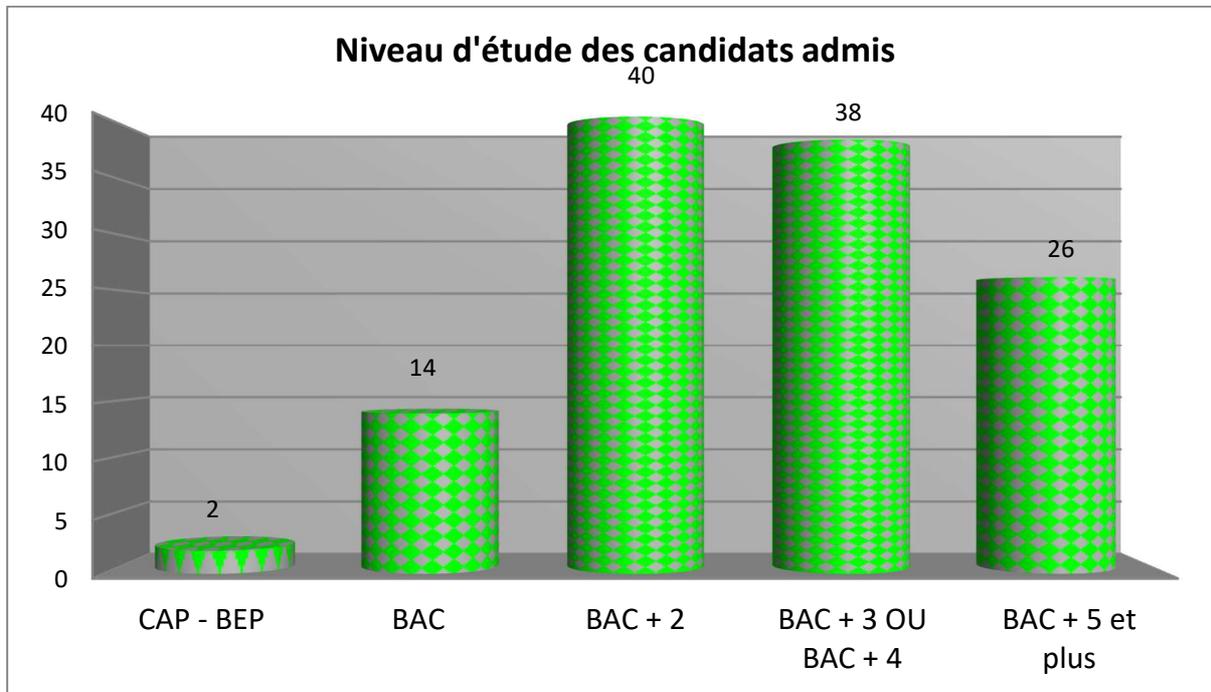


Répartition hommes/femmes	%
Hommes	7%
Femmes	93%

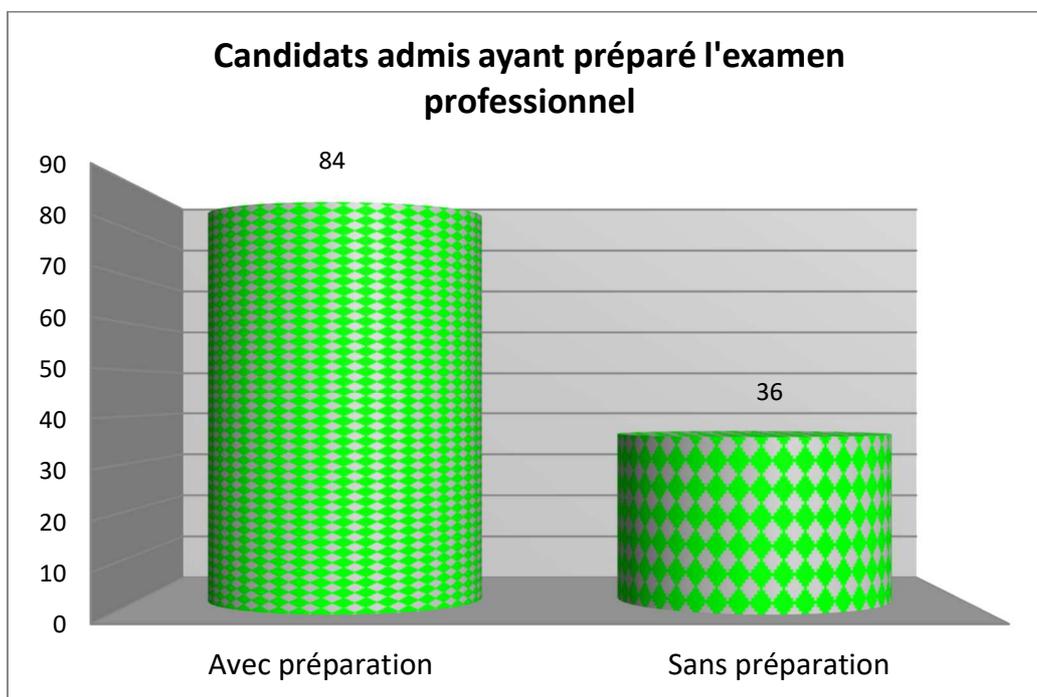
Âges des candidats admis



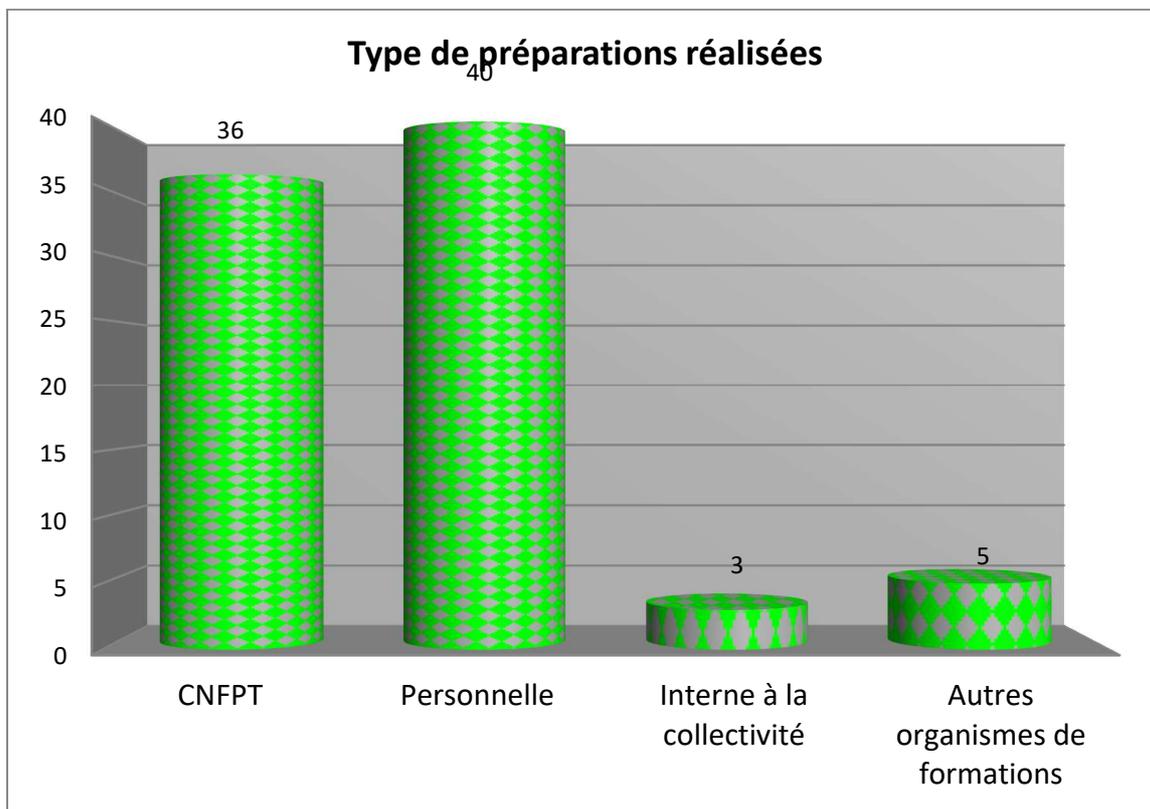
Age des candidats	%
26 - 30 ans	1%
31 - 35 ans	24%
36 - 40 ans	27%
41 - 45 ans	18%
46 - 50 ans	19%
51 - 55 ans	8%
plus de 55 ans	3%



Niveau d'études des candidats	%
CAP - BEP	2%
BAC	12%
BAC + 2	33%
BAC + 3 OU 4	32%
BAC + 5 et plus	22%



Préparation	%
OUI	70%
NON	30%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	43%
Personnelle	48%
Interne à la collectivité	4%
Autres organismes de formations	6%

Sur les 49 candidats autorisés à passer l'épreuve orale ayant suivi une préparation avec le CNFPT, 73% sont admis.

Sur les 59 candidats admis à concourir ayant suivi une préparation avec le CNFPT, 61% sont admis.

10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY

Épreuve écrite

Suite à l'épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport, les correcteurs formulent les remarques suivantes :

Les copies sont bien structurées, la forme est correcte, l'orthographe et la syntaxe sont respectées, la méthodologie de projet est connue malgré un manque d'adaptation à la structure.

Sujet mal appréhendé avec des copies scolaires, un manque d'analyse fine et un cadre juridique manquant.

Des oublis concernant les enjeux politiques et financiers et des propositions opérationnelles quasiment inexistantes.

Épreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

Un niveau très hétérogène ; un manque voire une absence de préparation à été noté.

Un manque de projection ou de prise de recul sur l'évolution du service public, les candidats n'osent pas se positionner et/ou donner leur avis pensant que cela entre dans le cadre du devoir de réserve.

Attention à la gestion du stress.

11 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Autorisés épreuve orale	Admis
Nombre de candidats par étape	279	201	120
Hommes	27	16	8
Femmes	252	185	112
% Hommes	10%	8%	7%
% Femmes	90%	92%	93%
Âges des candidats			
26 - 30 ans	3	2	1
31 - 35 ans	54	39	29
36 - 40 ans	59	49	32
41 - 45 ans	51	40	21
46 - 50 ans	57	37	23
51 - 55 ans	37	24	10
plus de 55 ans	18	10	4
Origine des candidats par départements			
01 Ain	18	15	11
03 Allier	12	12	5
07 Ardèche	6	5	3
15 Cantal	1		
26 Drôme	14	11	8
38 Isère	63	49	24
42 Loire	34	22	14
43 Haute Loire	1	1	1
63 Puy de dôme	25	22	11
69 Rhône	71	45	30
73 Savoie	14	6	3
74 Haute Savoie	13	10	6
Hors région	7	3	4
Niveau d'études des candidats			
Aucuns	1		
CAP - BEP	9	6	2
BAC	60	34	14
BAC + 2	86	66	40
BAC + 3 OU BAC + 4	68	57	38
BAC + 5 et plus	55	38	26
Préparation			
CNFPT	59	49	36
Personnelle	101	73	40
Interne à la collectivité	4	3	3
Autres organismes de formations	12	8	5
Avec préparation	176	133	84
Sans préparation	103	68	36